

Entre soutien, cadre légal et économie

Joane Zahaf-Cotasson accompagne vers l'insertion professionnelle les 15-25 ans atteint-e-s dans leur santé.



La psychologue aide de jeunes adultes atteints dans leur santé à s'intégrer ou se réinsérer de manière durable sur le marché du travail.

Nom : Joane Zahaf-Cotasson

Métier : psychologue conseillère en réadaptation

Compétences : approche bienveillante et non jugeante, goût pour le domaine de la santé, de la formation et du travail, aisance à travailler avec un réseau multidisciplinaire, capacité rédactionnelle, sens des priorités, autonomie

AURÉLIE DESCHENAUX

L'Office cantonal des assurances sociales de Genève est installé à deux pas de la gare Cornavin, dans le quartier de Montbrillant. Joane Zahaf-Cotasson travaille à l'étage dédié à l'assurance-invalidité (AI). C'est là, quand ce n'est pas sur leur lieu de formation ou de travail, que la psychologue rencontre les personnes qu'elle accompagne : des jeunes, âgé-e-s de 15 à 25 ans, atteint-e-s dans leur santé des suites d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident. Certain-e-s mènent un combat contre la mucoviscidose, d'autres souffrent de troubles psychiques, ont vaincu un cancer, rencontrent des difficultés cognitives ou sont paraplégiques. Chaque situation est unique. Chaque personne a son histoire, ses spécificités et ses besoins. Mais la mission de Joane Zahaf-Cotasson, psychologue conseillère en réadaptation au sein de l'office AI du canton de Genève, est quant à elle toujours la même : intégrer ou réinsérer de manière durable ces jeunes adultes sur le marché du travail.

Dans la majorité des cas, cela consiste à définir un métier adapté aux limitations fonctionnelles de la personne, et à lui permettre de se former dans ce domaine, afin d'optimiser ses chances de décrocher un emploi par la suite. Cette étape peut s'avérer très rude. « Nous sommes parfois des briseurs de rêves. Le plus dur, c'est souvent pour les parents. Certains ont imaginé de manière précise le parcours de leur enfant. Comme ces parents qui voulaient absolument que leur fils devienne médecin. Il faut alors déconstruire cette

image pour leur faire comprendre que c'est un autre chemin qui devra être pris », témoigne la psychologue. Afin d'y parvenir, il n'y a parfois pas d'autre choix que de confronter les gens à la réalité. La conseillère organise alors des stages en entreprise ou en centre professionnel spécialisé, pour que la personne puisse se rendre compte d'elle-même des difficultés à affronter et des éventuelles incompatibilités. Parce qu'imposer des mesures ou une voie toute tracée n'est pas la solution. Il est indispensable que la personne assurée soit actrice de sa réadaptation. C'est seulement ainsi qu'elle mettra en place tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre les objectifs fixés.

La psychologue, qui travaille à temps partiel, suit 118 personnes. La plupart des jeunes qu'elle accompagne ne connaissent pas encore le monde professionnel, en raison de leur jeune âge. Ils choisissent alors ensemble une voie professionnelle adaptée, en s'appuyant sur l'aide de centres d'observation professionnelle spécialisés ou de coachs quand cela s'avère judicieux. Quelques-uns ont en revanche déjà débuté leur carrière lorsqu'ils déposent leur demande de prestations auprès de l'assurance-invalidité. Un réaménagement de l'espace de travail peut suffire pour maintenir la personne dans son emploi, mais pas toujours. Un changement de profession s'impose souvent. Même s'il ne s'agit parfois « que » d'un problème de tendon, comme pour un violoniste professionnel. On parle alors de reclassement professionnel.

Une fois la formation terminée, l'étape suivante est celle de la recherche d'une place de travail. Les jeunes présentant un faible niveau de qualification ou des difficultés entravant la recherche d'emploi peuvent bénéficier des conseils d'un-e coach. Et, pour aider les assuré-e-s à maintenir une structure quotidienne et ainsi conserver leur capacité de travail, des mesures de réinsertion sont parfois mises en place. Concrètement, cela se traduit par une activité à effectuer en général quatre fois par semaine, durant deux heures par jour au début, avec une augmentation progressive du temps d'occupation, par exemple. « Accompagner une personne dans ce processus d'intégration professionnelle et la voir réussir sa formation ou signer un contrat de travail, c'est très gratifiant. Malheureusement, peu d'employeurs sont enclins à soutenir ou engager de jeunes assuré-e-s à l'AI, même si des mesures incitatives sont censées les y encourager. » Dans certains cas, il peut être décidé que l'atteinte à la santé est telle qu'il n'est pas possible de mettre en place des mesures, et d'évaluer directement le droit à une rente. Son métier, Joane Zahaf-Cotasson le raconte avec passion. Elle tra-



«Accompagner une personne et la voir réussir sa formation ou signer un contrat de travail, c'est très gratifiant», explique Joane Zahaf-Cotasson.

Deux voyelles fortement connotées

«Notre société accorde une grande importance au statut professionnel. C'est un puissant facteur de valorisation sociale dans la construction de l'image d'une personne, outre l'indépendance financière qu'il apporte», explique Joane Zahaf-Cotasson. Ces deux lettres, «A» et «I», lorsqu'elles sont prononcées l'une après l'autre, sonnent comme un stigmate aux oreilles de certains. Le terme «invalide» est lourd. Cela a pour conséquence que les jeunes ne viennent pas tous volontiers à leurs rendez-vous, et parfois refusent de collaborer.

«Plus l'atteinte à la santé est forte et plus certain-e-s font preuve d'une volonté immense.»

vaille à l'office AI genevois depuis 16 ans. Le mot «vocation» prend tout son sens quand on l'écoute. Elle est fière de ces jeunes adultes qui, même lorsqu'ils ou elles sont grièvement atteint-e-s dans leur santé, font preuve d'une détermination à toute épreuve et de beaucoup de courage. «Plus l'atteinte à la santé est forte et plus certain-e-s font preuve d'une volonté immense pour chercher des ressources qu'on ne soupçonnait même pas! À chaque fois, c'est une leçon de vie», confie-t-elle.

Elle a toujours eu cette fibre sociale, cette envie d'aider les plus vulnérables. En plus de cela, le domaine de la santé l'intéresse beaucoup. Ce travail lui permet de toucher à ces deux univers. Elle jongle entre les rendez-vous avec les structures hospitalières, les institutions publiques, les centres de formation, les établissements pénitentiaires pour mineurs et les services d'aide sociale. Le rythme est soutenu. «Les contraintes de temps nous empêchent de suivre les personnes assurées aussi étroitement qu'on le voudrait ou de passer suffisamment de temps sur le terrain. Le cadre légal limite lui aussi nos possibilités d'action. Ce sont les règles du jeu et il faut les accepter.» Tout comme le fait que l'aspect financier soit au cœur des décisions. Car, au-delà du bien-être des uns et des autres, l'amélioration de la capacité de gain est un objectif primordial.

À leur arrivée, les collaboratrices et les collaborateurs de l'office AI suivent une formation pointue afin de disposer de toutes les connaissances nécessaires à propos du système de formation suisse, du marché du travail, du domaine médical et des assurances sociales. Un programme dense.

En Suisse, ces 13 dernières années, le nombre de rentières et de rentiers AI a baissé de 15%, alors qu'il a augmenté de 23% chez les jeunes de moins de 25 ans. Ce chiffre est par ailleurs l'une des raisons qui a conduit à la création d'un service exclusivement dédié aux jeunes, au sein duquel travaille Joane Zahaf-Cotasson. À quoi cette hausse est-elle due? «À trois facteurs principaux, conclut la psychologue. Le monde du travail est devenu de plus en plus exigeant et axé sur la rentabilité, ce qui ne favorise pas l'intégration de jeunes atteint-e-s dans leur santé. En parallèle, le nombre de jeunes souffrant de troubles psychiques a augmenté pour différentes raisons liées à l'évolution de l'environnement sociétal et économique. Et finalement, la détection des troubles psychiques se fait de manière plus précoce et plus fréquente que par le passé.» ♦